500 questions avec réponses commentées (pilotes ULM)

Réf. 2099

ERRATUM

(février 2026)

L'arrêté du 17 février 2025 affecte certaines questions traitant de l'oxygène :

- REG64 page 57 => La réponse est désormais C, à partir de 10 000 pieds, au-delà de 30 minutes, l'apport d'oxygène est désormais obligatoire et à partir de 13 000 pieds l'apport d'oxygène est désormais obligatoire pour tous les occupants de l'appareil.
- PFH11 page 62 => La réponse reste B, mais à partir de 10 000 pieds, au-delà de 30 minutes, l'apport d'oxygène est désormais obligatoire.
- PFH26 page 67 => La réponse reste B, mais les équipements sont désormais obligatoires au-delà de 10 000 pieds.
- NAV3 page 134 => La réponse est désormais FL100. À partir de 10 000 pieds, au-delà de 30 minutes, l'apport d'oxygène est désormais obligatoire.
- NAV82 page 157 => La réponse est désormais C - À partir de 10 000 pieds, au-delà de 30 minutes, l'apport d'oxygène est désormais obligatoire.

Voici les extraits de l'arrêté ULM du 17 février 2025 relatifs à l'oxygène :

3.5. Vol à haute altitude et équipement en oxygène

3.5.1. Tout ULM évoluant entre les altitudes pression de 3 000 mètres et 4 000 mètres (niveaux de vol 100 à 130) emporte un système de stockage et de distribution d'oxygène ayant une réserve d'oxygène suffisante pour alimenter le pilote pendant toute durée de vol supérieure à 30 minutes entre ces altitudes pression.
3.5.2. Tout ULM évoluant à une altitude pression supérieure à 4 000 mètres (niveau de vol 130) emporte un système de stockage et de distribution d'oxygène ayant une réserve d'oxygène suffisante pour alimenter chaque personne à bord pendant toute la durée de vol au-dessus de cette altitude pression.

Puis :

4.4. Vol à haute altitude

4.4.1. Pendant toute période supérieure à 30 minutes au cours de laquelle l'ULM évolue entre les altitudes pression de 3 000 mètres et 4 000 mètres (niveaux de vol 100 à 130), le pilote utilise de manière continue un système d'inhalation d'oxygène.
4.4.2. Pendant toute période au cours de laquelle l'ULM évolue à une altitude pression supérieure à 4 000 mètres (niveau de vol 130), chaque personne à bord utilise de manière continue un système d'inhalation d'oxygène.